

MARSEILLE GERONT'INFOS

L'INFO DES PROS DE LA GERONTO

N°15 | JUILLET - AOUT 2021 |



AGENDA

JUILLET

Mercredi 7 juillet 2021 à 9h30 : le Pôle Infos seniors Centre organise une réunion d'information pour présenter l'EDI **Equipe Diogène et Incurie**. Places limitées à 20 participants; Inscription obligatoire par mail direction.pis@entraide.asso.fr

Tout au long du mois de juillet : **Ateliers gratuits en visio pour les Aidants** "Aidants tissons d'autres repères" proposées par APF France Handicap. Contact : Elise Martinez, 06 32 23 90 07 elise.martinez@apf.asso.fr

AOUT

Jeudi 27 et vendredi aout – en ligne : **Université Université de la coordination en santé - Édition 100% numérique !** - <https://www.universite-coordination-sante.fr/> Au programme notamment : une plénière sur « Le patient en situation complexe et sa prise en charge », un atelier intitulé « la coordination multi-acteurs, une réponse à la crise de la COVID-19 (retour d'expérience) », une table ronde : « Entrées et sorties à l'hôpital, comment coordonner la prise en charge? »

En avant première :

Du jeudi 30 septembre 2021 au vendredi 1er octobre : **10ème Université d'été « Éthique, société et maladies neuro-évolutives »** : . Infos sur : <http://www.ee-paca-corse.com/article1276.html>



EDITO

Chers partenaires,

Les temps des retrouvailles est à nouveau et malheureusement repoussé... mais elles ne seront que plus chaleureuses.

Pour l'heure, nous restons mobilisés auprès de nos publics et de nos partenaires, notamment dans le cadre de la campagne de vaccination.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations qui pourraient être utiles à tous sur notre boîte mail : marseillegerontinfos@gmail.com

S'INSCRIRE/SE DESINSCRIRE

Pour s'inscrire et ou se désinscrire à Marseille Géront'infos, rien de plus simple : envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : marseillegerontinfos@gmail.com

LE COMITE DE REDACTION

BOURCART Emma, MAIA Marseille ; CAYOL Amélie, Pôle Infos Séniors Marseille Nord, FUSINATI Christine, Pôle Infos Séniors Marseille Nord, Isabelle HURTEVENT, Pôle Infos Séniors 4/12, KADIO Floriane, Pôle Services à la Personne PACA; MENDY Samantha, Pôle Infos Séniors Marseille Centre ; MOUTTE Simone, Pôle Infos Séniors Marseille Sud-Est



EXTENSION DE TERRITOIRE POUR DEUX POLES INFOS SENIORS MARSEILLAIS

- Le **Pôle Infos Seniors : Géronto Nord** couvre les 13, 14, 15 et 16 arrondissements de Marseille et étend son activité sur les communes des **Pennes Mirabeau et Septèmes les Vallons**.
- Le **Pôle Infos Seniors : Marseille 4/12** étend son activité sur les communes d'**Allauch et de Plan de Cuques** depuis le 1er janvier 2021

PFIDASS DEVIENT LA MAS : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SANTE

La plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (ex PFIDASS) devient la Mission accompagnement santé (MAS). Ce dispositif de l'Assurance maladie propose un accompagnement personnalisé qui favorise l'accès aux droits et aux soins et apporte une aide et une orientation dans le parcours de santé.

Nombreuses situations peuvent entraîner des difficultés pour se faire soigner et renoncer ou reporter comme par exemple :

- ne pas savoir quelles démarches réaliser ni à qui s'adresser
- ne pas avoir de complémentaire santé ou disposer d'une couverture complémentaire inadaptée
- faire l'avance ou payer des sommes trop importantes
- être isolé et avoir des difficultés pour se déplacer

Comment se déroule l'accompagnement ?

Un conseiller accompagnement santé

- réalise un bilan de vos droits et de vos besoins
- vous oriente et accompagne dans vos démarches en lien avec votre santé
- vous tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions

Les conseillers accompagnement santé de votre caisse d'assurance maladie sont des interlocuteurs privilégiés pour aider les assurés dans leurs démarches en prenant contact :

- soit à l'accueil de votre CPAM
- soit par la messagerie de votre compte Ameli

soit par téléphone au 3646

OSCAR: UNE NOUVELLE GENERATION DE PLAN D'AIDE

L'Assurance retraite mène une politique de prévention et de la perte d'autonomie des retraités et accompagne les plus fragiles pour faciliter leur autonomie à domicile.

Objectif: leur permettre de bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon leurs besoins estimés par une structure évaluatrice (conseils, aides financières et matérielles etc). En 2021, l'Assurance retraite lance les plans d'aides OSCAR, une approche résolument centrée sur le retraité qui place ce dernier au cœur d'un accompagnement personnalisé et coordonné.

■ Qui est concerné ?

Les retraités fragilisés GIR 5 et 6 du régime général (salariés du secteur privé, ressortissants de la Fonction publique d'État et travailleurs indépendants) non éligibles à l'APA.

■ Quelles prestations ?

Des actions de prévention et de lien social individuelles et/ou collectives.

1) Un forfait prévention

Forfait pris en charge à 100 % par l'Assurance retraite dans la limite d'un plafond maximal fixé à 500 € par an et par bénéficiaire.

- Cadre de vie et sécurité à domicile : aides techniques, assistance et sécurité, gros travaux d'entretien, petits travaux ;
- mobilité et lien social : aide à la mobilité, aide aux loisirs, accompagnement informatique, repas en structure ;
- soutien personnalisé : mieux-être, soutien psychologique, conseils en prévention, conseil en gestion ;
- vie quotidienne : livraison de courses, portage de repas.

2) Des heures d'accompagnement et de prévention à domicile

Le coût des heures prises en charge est calculé en fonction du taux de participation l'Assurance retraite défini selon le barème national. Sont concernées les heures relatives à :

- l'entretien du linge et du logement ;
- l'aide au déplacement pédestre de proximité ;
- l'aide à la préparation de repas ;
- l'accompagnement à la toilette.

3) Des programmes de prévention

- Ateliers collectifs ;
- conférences ;
- forums ;
- programmes proposés par des partenaires dont l'Agirc-Arrco, l'ANCV (programme Seniors en vacances), etc.

■ Quelles sont les démarches pour le retraité ?

Le retraité fait une demande d'aide qui est examinée par la caisse de retraite (*formulaire téléchargeable sur lassuranceretraite.fr*). S'il est éligible, une visite à domicile est programmée pour évaluer ses besoins. C'est la caisse de retraite qui mandate la structure évaluatrice.

L'évaluateur évalue le besoin du retraité à son domicile. Il préconise un plan d'aides en fonction de la fragilité du retraité et de son besoin.

La caisse de retraite valide le plan d'aides définitif et notifie l'aide

Les partenaires se coordonnent autour du retraité et mettent en œuvre les prestations diversifiées du plan d'aides.

FORMATIONS SUR LE REPERAGE DES FRAGILITES D'UNE PERSONNE EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE A DESTINATION DES SAAD, SSIAD ET IDEL DU TERRITOIRE PRATIC SANTE.

Dans le cadre du projet sur le repérage des fragilités financé par l'ARS et porté par le Pôle et la Plateforme Territoriale d'Appui Pratic Santé, est proposé aux SAAD du réseau Pôle Services à la Personne et aux SSIAD et IDEL des formations clés en mains sur le repérage des fragilités.

Ces formations-actions innovantes visent à **améliorer et consolider les compétences des intervenants dans la détection précoce des signes de fragilisation des personnes âgées, de s'organiser afin de faire remonter et prendre en compte les situations à risque, de repérer et partager avec les acteurs territoriaux de proximité pour un maillage cohérent autour de la personne âgée et d'adapter les réponses aux besoins**. Elles se dérouleront jusqu'à juin 2022.

Le calendrier de formation sur Marseille est le suivant :

Marseille Nord	Marseille Sud
09 sept & 21 oct	14 sept & 14 oct
14 sept & 9 nov	05 oct & 04 nov
21 sept & 16 nov	09 nov & 09 déc
23 sept & 18 nov	
28 sept & 23 nov	
12 oct & 7 déc	
07 déc & 11 janv	
09 déc & 27 janv	

Pour participer à ces formations vous pouvez contacter :

Pour les SAAD : floriane.kadio@psppaca.fr

Pour les SSIAD et IDEL : carole.joseph@pratic-santé.fr

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE « ACCOMPAGNEMENTS ET DROITS DES AIDANTS »

L'Université d'Aix-Marseille et l'Université Littoral Côte d'Opale proposent une nouvelle session de formation en vue de l'obtention du Diplôme interuniversitaire « accompagnements et droits des aidants ». Cette formation pluridisciplinaire de **149 heures débutera en octobre 2021**.

Elle s'adresse notamment aux **proches aidants, aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, aux acteurs du travail** (employeurs, membres du CSE, RH, services de santé au travail, managers, salariés, branches professionnelles), **de la fonction publique et de l'emploi ou encore aux associations, institutions et organismes intéressés par cette question** (intervenant auprès des personnes âgées, handicapées, des enfants, des personnes atteintes de maladies rares ; dans le domaine de la santé mentale ; organismes de protection sociale, collectivités territoriales...).

Elle permet d'acquérir et de valoriser les compétences indispensables à l'accompagnement d'un **proche en situation de perte d'autonomie, quelle qu'en soit la cause**. Elle a également vocation à sensibiliser les professionnels de ces différents secteurs sur cette question fondamentale dans notre société et à les outiller pour pouvoir accompagner, reconnaître et valoriser les proches aidants tout en travaillant en réseau.

Dispensés par des professionnels expérimentés et par des universitaires, les cours peuvent être suivis **sur le site d'Aix-en-Provence ou de Dunkerque**. Ils s'articulent autour de neuf unités d'enseignement (droit et représentation sociale, connaissance des publics et des pathologies, outils et techniques pour l'accompagnement, repérage des partenaires et des aides, droit des aidants, gestion de projet, projet personnalisé, communication et médiation, retour d'expérience). Il est possible de postuler à un ou plusieurs blocs de compétences indépendamment de l'obtention du DIU.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la formation par mail (fpc-entreprises@univ-amu.fr pour une inscription sur le site d'Aix-en-Provence et arelie.dekydtpotter@univ-littoral.fr pour une inscription sur le site de Dunkerque).



APPEL A PROJETS POUR LA TELEMEDECINE

L'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a ouvert un Appel à Projets pour la télémédecine, à destination des acteurs du médico-social, **qui clôturera le 3 septembre 2021**.

L'AAP, intitulé « **Développement des activités de télémédecine pour les résidents en structure médico-sociale** », vise à accompagner et soutenir dans ces établissements la pratique de la télémédecine, source d'améliorations pour les patients comme pour les professionnels, et contributrice à l'amélioration du parcours de soins coordonné du patient. Cet AAP s'adresse aux acteurs de la Région Sud. Il vous concerne directement si vous êtes :

- Un établissement de santé,
- Un établissement médico-social,
- Un regroupement de professionnels de santé,
- Un professionnel de santé médical justifiant des compétences nécessaires qui peut concourir à l'activité de télémédecine.

Informations sur : [_https://www.paca.ars.sante.fr/developpement-des-activites-de-telemedecine-pour-les-residents-en-structure-medico-sociale](https://www.paca.ars.sante.fr/developpement-des-activites-de-telemedecine-pour-les-residents-en-structure-medico-sociale)

APPEL A PROJETS « VIEILLIR ACTEUR ET CITOYEN DE SON TERRITOIRE »

La Fondation de France lance un appel à projets intitulé "**Vieillir acteur et citoyen de son territoire**".

A travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des initiatives innovantes améliorant la participation des personnes âgées à la vie locale et citoyenne, les associant aux projets qui les concernent et luttant contre la solitude ou l'isolement subis. Il s'agit de promouvoir des réponses nouvelles et mieux adaptées aux attentes des personnes âgées, de leurs familles et aux besoins des territoires, plus particulièrement dans deux domaines : l'expérimentation de nouvelles formes de soutien des aidants, des aidés et de répit d'une part, le développement de lieux de vie collectifs innovants d'autre part.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature de l'appel à projets sur le site de la Fondation de France.

CE TRIMESTRE, ZOOM SUR....

M2S MEDIATION SOCIALE VERS LES SENIORS



Le dispositif de médiation sociale vers les seniors est un projet national en phase expérimental sur Marseille, il se développera par la suite dans les villes de Lille et Lyon. Ce projet a été pensé afin de **lutter contre l'isolement des personnes âgées**.

Suite à la crise sanitaire qui a touché le pays en 2020, le besoin s'est d'autant plus fait ressentir par les bailleurs sociaux. C'est pourquoi, **l'association Dunes** mobilise depuis le mois de mars 2021, **4 médiateurs sociaux** professionnels sur ce dispositif expérimental sur 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Marseille dans les **3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements**. Les objectifs étant de **repérer, informer, orienter, accompagner et soutenir les personnes âgées isolées**.

Ces accompagnements font l'objet de suivi et touchent divers domaines : accès aux droits, aides financières, action social, logement, santé, mobilité/transport pour ne citer qu'eux.

Le projet M2S est financé par la Conférence des financeurs du département des Bouches du Rhône, Malakoff Humanis, Ag2r la mondiale et France Médiation.

M2S travaille en partenariat avec le Gérontopôle Sud, les Pôles Infos seniors Marseille Sud et Marseille Centre, La MAIA Marseille, Ag2r la mondiale, Malakoff Humanis, 13 Habitat, UNICIL, Logis Méditerranée, Les petits frères des pauvres, WIMOOV, les Maisons du Bel âge et diverses associations.

Prochainement des actions collectives favorisant la cohésion sociale et le bien vieillir seront proposées



Vous souhaitez apparaître dans le prochain numéro de la Géront'Infos

Contactez un membre du comité de rédaction ou écrivez-nous à l'adresse suivante : marseillegerontinfos@gmail.com